

les rives de l'



la lettre trisannuelle de l'Institut de recherche et d'information sur le volontariat (iriv) www.iriv.net - numéro 2 - décembre 2004



(c) iriv, *Graffiti*, Estoril (Portugal), 2008.

L'iriv a le plaisir de vous présenter le deuxième numéro de sa lettre trimestrielle qui éclaire l'actualité du bénévolat et du volontariat. Elle donne la parole à tous ceux qui désirent s'exprimer sur l'engagement bénévole, l'évolution du bénévolat, les différentes facettes du volontariat...

rives

- **rive éditoriale** Bénédicte Halba **Paris XIX-Europe XXI**
- **rive académique** Eve-Marie Halba **Vocabulaire de la reconnaissance**
- **rive fiduciaire** François Turpault **Question de budget**
- **rive spirituelle** Régis de Saint-Rémy **Jésus-Christ, le premier bénévole**
- **rive de l'invité de décembre** Bernard Lietard **Pour un "blanchiment" de l'expérience bénévole**

rivages

interrives

directrice de la publication : Dr Bénédicte Halba, présidente de l'*iriv*

rédatrice en chef : Dr Eve-Marie Halba, secrétaire générale de l'*iriv*

les rives sont accessibles sur : <http://www.benevolat.net> ou <http://rivesdeliriv.blogspot.fr/>

contact : iriv.info@noos.fr

rive éditoriale

Dr Bénédicte Halba, présidente de l'iriv

Paris XIX-Europe XXI, De l'échelon local à l'échelon européen

La formation est le moyen le plus sûr pour recruter, encadrer et fidéliser les bénévoles. Le recrutement est un enjeu clé pour toutes les associations qui se livrent une concurrence farouche pour attirer les compétences les mieux adaptées à leur projet associatif. Depuis plusieurs années, notre Institut travaille sur le thème de la formation des responsables associatifs. En Seine-Maritime (1), il a proposé un Programme pour les dirigeants des clubs sportifs (2000). En région Centre (2), il a étudié la faisabilité d'un Centre national (2000-2001). Avec l'Allemagne et l'Autriche (3), il a rédigé un Programme de formation continue pour les professionnels qui travaillent avec les bénévoles (2000-2001).

Le constat est toujours le même : la demande exprimée par les bénévoles et les associations est forte mais l'offre n'est pas toujours adaptée et surtout, les moyens de financement sont très inégaux d'une association à l'autre. Les grands mouvements associatifs et les fédérations qui peuvent justifier d'un réseau important de bénévoles accèdent au financement prévu par le Fonds national de la vie associative (FNDVA) au titre des formations. Les petites et moyennes associations, qui sont les plus nombreuses en France et ne sont en général affiliées à aucun mouvement, ne bénéficient d'aucune prise en charge financière. La formation des bénévoles est à leur charge.

Pour pallier cette inégalité d'accès à la formation, de plus en plus de communes proposent aux associations, intervenant dans leur champ géographique, des formations gratuites pour les bénévoles. Ainsi à Paris, à l'initiative de la mairie du XIXème arrondissement, la Maison du Combattant et des Associations propose depuis la rentrée 2004 une formation pour les bénévoles investis dans une action d'accompagnement à la scolarité. A titre expérimental, ce projet, initié par l'Equipe de développement local du quartier Curial-Cambrai-Karr-Riquet, a été testé de 2002 à 2004 dans le cadre de la Politique de la ville (4).

L'accompagnement à la scolarité est exemplaire d'un engagement bénévole de proximité. Toutes les associations locales (maisons de quartiers, centre sociaux, clubs de préventions ...) proposent de telles actions. La demande des familles adhérentes est de plus en plus forte en la matière car l'école est un enjeu fondamental pour construire l'avenir de leurs enfants. Les professionnels des associations ont besoin des bénévoles pour répondre à leur attente. Interlocuteurs " neutres ", les bénévoles apportent une autre dimension, complémentaire mais différente de celle des professionnels, ce qui peut provoquer chez l'enfant le déclic nécessaire pour " apprivoiser et aimer " l'école.

Le recrutement des bénévoles est crucial pour des associations qui ont besoin de cette " ressource humaine " si précieuse. Proposer une formation gratuite fait la différence : ce temps de réflexion, d'échange, d'approfondissement, replace la démarche individuelle dans le projet associatif. La formation est une façon d'offrir du temps à ceux qui donnent leur temps.

Dans le cadre du projet européen VISION 21 (5), l'IRIV, à l'invitation d'un Institut polonais, réfléchit avec quatre pays européens aux manières de recruter, de former et de

superviser des équipes bénévoles. L'action pilote du XIXème arrondissement sera présentée dans le guide et le site Internet (publiés en 2006 pour les associations et les travailleurs sociaux) comme exemple de bonne pratique ; s'y ajouteront les actions d'Espace 19 (qui fédère 5 centres sociaux dans le XIXème arrondissement de Paris), de la Fondation Claude Pompidou, d'Autremonde (qui mène des actions auprès des sans-abris à Paris), de la Fédération des Familles rurales dans la Sarthe (qui regroupe plusieurs centaines d'associations rurales), de la mission locale de Paris centre...

Grâce à l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, ce projet vise à favoriser une coopération fructueuse entre les professionnels et les bénévoles. Le recrutement et la formation des bénévoles sont un enjeu décisif pour les associations et leurs partenaires publics (notamment les mairies), en France et dans d'autres pays d'Europe. C'est une facette essentielle de la reconnaissance de l'engagement bénévole dans nos sociétés, à un échelon local mais aussi européen. Le bénévolat permet ce raccourci saisissant entre un arrondissement parisien et l'Europe...

- (1) Etude départementale pour la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de Seine-maritime
- (2) Etude prospective pour la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports de la Région Centre (2000-2001)
- (3) Projet-pilote européen, Leonardo da Vinci, initié par ISIS (Allemagne) avec IRIV (France) et European Centre (Autriche)
- (4) Partenariat entre la Mairie de Paris, la préfecture de Paris et la région Ile de France.
- (5) Projet Grundtvig, Mobiliser les travailleurs sociaux et les associations aux enjeux du bénévolat pour combattre l'exclusion au 21ème siècle, initié par l'Institut de développement social (Pologne) avec l'IRIV (France), l'association Lunaria (Italie) et l'établissement scolaire San Isidro (Espagne)

Pour en savoir plus :

www.iriv.net, Etudes et Formations

www.vision21.neostrada.pl, site du projet Grundtvig

<http://www.mairie19.paris.fr>, site de la mairie du XIXème arrondissement

rive académique

Dr Eve-Marie Halba, secrétaire générale de l'iriv

Le vocabulaire de la reconnaissance

Le service bénévole n'est pas univoque. Le bénévole accepte une certaine autorité et s'engage dans une action collective (cf service militaire), ce choix est fondé sur le libre exercice d'un choix personnel (voir les locutions rendre service ou prestation de service). Le don bénévole est un service qui mérite une récompense, une rétribution pour gratifier cette contribution. Tous les mots, gravitant autour du mot reconnaissance **(1)**, révèlent la richesse et la complexité d'un terme qui recouvre des domaines religieux, juridiques et maritimes.

La contribution est une part apportée à l'œuvre commune. Dans le domaine maritime, la contribution au jet de mer répartit les dommages lorsqu'une partie du chargement ou des agrès a été jetée en mer (à cause d'une tempête par exemple). La rétribution est un avantage en nature pour un service rendu, c'est aussi le partage des frais et avaries en mer. Contribution et rétribution supposent que le bénévole et l'association soient solidaires quelle que soit l'action engagée. La métaphore maritime illustre l'idée de compagnonnage et d'aventure collective du bénévolat. On retrouve cette même image dans l'expression signaux de reconnaissance qui désignent à la fois les signaux propres à un navire de guerre (clairon, pavillon...) et le numéro composé de quatre lettres servant à identifier tout bateau. Les rives de l'iriv ont choisi, sans le savoir, un titre " marin " avec un acronyme de quatre lettres, les recherches lexicales apportent parfois de belles surprises.

Récompense, dédommagement, rémunération, émolument, ajoutent au champ juridique un champ religieux. La récompense est l'indemnité due à l'un des deux époux après dissolution de la communauté, sur le plan religieux, c'est la compensation promise aux âmes des justes. Le dédommagement (dommages et intérêts partagés pour des pertes matérielles) serait selon le Robert Historique à rapprocher de l'étymon latin daps, dapis (sacrifice, repas rituel suivant le sacrifice). La rémunération (prix dont on paie les services rendus) est, au sens archaïque, une récompense divine. La rémunération d'assistance est la somme due à un navire qui a prêté assistance à un navire en péril. L'émolument (étymologiquement somme payée au meunier pour moudre le grain) est l'actif recueilli par un héritier et, par extension, la rémunération. Le don est un présent et, sur le plan religieux, une disposition innée. La gratification (récompense pour un service) est le seul mot qui depuis le XXème siècle, ait spécialisé son emploi en psychologie (satisfaction qui valorise ou dévalorise à ses propres yeux celui qui est frustré).

Reconnaissance recouvre des notions et des métaphores qui peuvent caractériser le bénévolat. Le domaine maritime développe l'idée de solidarité et celle d'assistance indissociable du risque inhérent à toute entreprise collective. Le droit met en évidence la notion d'héritage et de communauté de biens. Enfin, le vocabulaire religieux insiste sur l'idée de récompense divine et de compensation pour des actions justes.

Membre d'un équipage engagé dans une action collective dont il mesure les risques, le bénévole est héritier d'un idéal commun et serviteur d'une cause. Il ne doit pas être trop radical dans son engagement **(2)** et l'association trop exigeante : " le service des bénévoles n'est pas héritage " pour paraphraser un vieux proverbe **(3)**. Cette bilatéralité est importante

pour qu'il soit reconnu et que l'association n'en fasse pas un bénévole " de service ". La reconnaissance est la clé d'un bénévolat réussi.

(1) Notre étude est fondée sur trois principaux dictionnaires : le Furetière (dictionnaire du XVIIème), le Littré (dictionnaire du XIXème siècle), le Trésor de la langue française (consultable par Internet <http://atilf.atilf.fr>) et le Robert historique de la langue française (dictionnaire étymologique édité par les Dictionnaires Robert, 1992).

(2) Voir " Renaud le volontaire ", in Quel Statut pour le Bénévole/Volontaire ?, Actes du Colloque organisé par l'iriv au Palais du Luxembourg, Publication de l'iriv, 1998, pp3-7.

(3) Service des grands n'est pas héritage signifiait qu'il ne fallait pas faire fonds sur le soutien systématique des grands (voir article service du Furetière).

rive fiduciaire

François Turpault, trésorier de l'iriv

Question de budget

Le budget n'est pas et ne doit pas être une prévision de dépenses mais l'expression chiffrée de la " politique " définie par le Conseil d'administration de l'association. Ce n'est pas non plus la reconduction automatique des dépenses engagées au cours de l'exercice précédent, majorées de x% pour tenir compte de l'inflation, comme c'est trop souvent le cas, mais la conclusion d'un dialogue permanent entre les dirigeants qui ont fixé les objectifs, et les membres de l'association chargés de les mettre en œuvre.

Comment construire un budget ? La première chose à faire est de recenser les ressources dont on dispose : les rentrées d'argent : cotisations, subventions, produits de manifestations, dons...; les ressources humaines : les mises à disposition de personnel bénévole mesurées en nombre d'homme/jour ; les moyens matériels fournis à titre gracieux par des personnes physiques (généreux donateurs) ou morales (administrations, associations, entreprises...). La deuxième tâche à accomplir est de procéder à l'inventaire des actions décidées par le conseil d'administration pour l'exercice à venir. La troisième opération consiste à confronter le coût des actions décidées par le Conseil aux ressources que l'on a identifiées et chiffrées.

Il est très rare que les ressources disponibles permettent de réaliser la totalité des objectifs retenus, il est donc nécessaire de procéder à des arbitrages. C'est au Président et aux membres du Bureau qu'il appartient de trancher. La distribution des rôles est alors la suivante.

Le président, après délibérations avec son conseil, fixe à chacun les objectifs à atteindre pour l'année à venir.

Le trésorier fait l'inventaire des ressources et les répartit entre les différents responsables concernés.

Ces derniers chiffrant les dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés pour leur secteur, et les comparent aux ressources qui leur sont allouées. Si, comme c'est souvent le cas, les sommes à engager sont supérieures aux ressources, un arbitrage est nécessaire. Il peut y avoir plusieurs " navettes ". Un arbitrage définitif indiquera alors les actions finalement retenues et le montant des dépenses qui leur est affecté.

Comment mettre en œuvre et contrôler un budget? Chaque action retenue donne lieu à l'inscription d'une ligne budgétaire indiquant le montant qui lui est alloué. Le Trésorier devra donc s'assurer que chaque demande de dépense correspond bien à l'une des lignes budgétaires approuvées. Les ressources attendues n'étant pas toujours disponibles dès le début de l'exercice, il faut donc " saisonnaliser " les dépenses en fonction de la " saisonnalisation " des ressources. Il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de dérapages. C'est l'objet des procédures de contrôle budgétaire qui reposent sur l'analyse périodique (en général mensuelle) des données comptables.

Toute organisation (association, entreprise, administration) dispose d'une comptabilité dite comptabilité générale qui est tenue conformément aux règles fixées par la loi. Parallèlement elle tient sa propre comptabilité pour répondre à des besoins d'informations détaillées, c'est la comptabilité analytique.

La comptabilité générale enregistre, chaque mois, les écritures concernant l'ensemble de l'organisation, classées conformément aux dispositions du Plan comptable général défini par les textes de loi (frais de personnel, voyages et déplacements, fournitures de bureau...). La comptabilité analytique isole les dépenses propres à une action particulière (frais du personnel affecté à cette action, ses frais de déplacement...).

Le contrôle budgétaire décèlera le ou les secteurs dans lesquels se produisent des dépassements et veillera à ce que les dépenses restent dans les limites fixées. En cas de dépassement, il faut alerter le responsable et les instances dirigeantes qui décideront s'il y a lieu de poursuite ou non dans cette voie. En cas de poursuite, il leur faudra dégager les ressources nécessaires (en renonçant à d'autres actions ou en imaginant des ressources complémentaires).

Conclusion : le budget sera alors vraiment ce qu'il doit être, l'expression chiffrée de la politique menée par l'association.

rive spirituelle

Abbé Régis de Saint-Rémy

Jésus-Christ, le Premier Bénévole?

L'histoire commence quelques années avant notre ère - disent les mieux renseignés - c'était en hiver, un 25 décembre (1), dans une étable prêtée par un bénévole, Celui qui voulait être le Premier Bénévole se devait d'être d'abord un bénéficiaire. Les auberges du village voisin étant pleines, il fallut recourir à un lieu de fortune pour la naissance, moment le plus fragile entre tous de la nature humaine qui illustre bien cette dépendance parfois indispensable des hommes. Voilà une bonne considération pour un futur bénévole

Et puis les choses vont s'enchaîner : l'adoration des bergers, la présentation au Temple de Jérusalem distant de quelques kilomètres, la venue des mages et enfin la fuite en Egypte, à cause des mauvais desseins du roitelet local. Mais arrêtons-nous sur la venue des Rois mages. Pourquoi cette reconnaissance des hommes envers Celui qui n'est encore qu'un nouveau-né, promis il est vrai, à un glorieux avenir ? Ils venaient de Perse, ils étaient trois - certains contes pour enfants parlent d'un quatrième arrivé en retard -, et s'appelaient Melchior, Balthazar et Gaspard. Le premier Roi venait au nom de la race blanche ; le deuxième, de la noire ; le troisième, de la jaune : toute l'humanité rassemblée en un enfant...

Chacun apporta un présent. D'abord l'encens, avec quoi on adore, on prie et on remercie la Divinité. C'était reconnaître en Jésus un Principe supérieur à tous les hommes. Ensuite l'or, apanage des rois qui décident, organisent et surveillent. Enfin, la myrrhe, enfin, dont on enveloppait le corps des morts pour la sépulture. Jésus-Christ incarnait tous les hommes. La suite de l'histoire, vous la connaissez. Celui qui guérissait les malades, nourrissait les foules, discutait avec la samaritaine, rendait la joie à ceux qui l'approchaient, guérissait le jour du Sabbat, était assurément un bénévole. Ce qui Lui importait, c'était de " vouloir le bien " de son prochain, quitte à déranger les lois de ses concitoyens.

L'histoire est riche d'enseignements et les présents apportés par les rois mages appellent trois réflexions

La première, c'est que le bénévolat suppose un principe unificateur supérieur à nos différences. Rappelons l'exemple de la Croix Rouge devenue Croissant Rouge dans les pays musulmans. Cela lui permet de soigner des blessés de toute origine. Il faut rechercher ce principe unificateur, puis le mettre en valeur et l'expliquer éventuellement c'est-à-dire accepter d'y passer du temps. Bref, réfléchir avant d'agir dans le domaine théorique.

La deuxième, c'est que le bénévolat, pour qu'il soit bien fait, demande un minimum d'organisation et de discipline : cela n'empêche ni la spontanéité, ni une grande souplesse dans la pratique, deux choses que seule la générosité du coeur humain permet. Il s'agit là de réfléchir avant d'agir dans le domaine pratique.

La troisième, la plus importante, c'est que nous ne faisons qu'aider nos semblables, autrement dit des personnes à la place desquelles nous pouvons être demain (si, si). Des chefs d'entreprises, aussi bien que des ouvriers, sont parfois jetés à la rue lorsque leurs affaires périssent. Cette vision des choses doit favoriser l'humilité et le respect d'autrui. Cette

réflexion, évidente pour certains, apparaît à mes yeux comme la plus méritoire dans une société où l'homme est un loup pour l'homme.

Toutes ces conclusions furent celles du Premier Bénévole. Il est difficile de négliger Son influence, même inconsciente, sur nos idéaux et sur nos engagements. Quelque soit notre croyance à Son égard, on doit reconnaître que Son action fut unique en son genre, et que nous pourrons toujours la citer en exemple.

(1) C'est à Rome au quatrième siècle APJC que l'Eglise a définitivement fixé la date de Noël au 25 décembre pour tout l'Occident. Cette date n'a été choisie que quelques quatre siècles après la naissance de Jésus-Christ. Cette date supplantait une fête païenne pleine de symbolisme, celle du solstice d'hiver, renaissance du Soleil invaincu (Sol invictus...)

rive de l'invité de décembre

Bernard Liétard, Maître de conférence à la chaire de formation des adultes du Conservatoire national des Arts et Métiers

Pour un " blanchiment " de l'expérience bénévole

Des données de l'INSEE estiment à environ 12 millions le nombre de bénévoles militant dans le million d'associations françaises. Le tiers de ces "coproducteurs" ont une activité d'ampleur et de durée significatives, ce qui représente un gisement de ressources humaines souvent ignoré, parfois dévalorisé. Face à ce constat, la reconnaissance des acquis de l'expérience bénévole représente un défi social. Pour le faire avancer, il suffirait de reconnaître un principe simple: la pratique d'une activité bénévole, accomplie avec professionnalisme, génère des compétences similaires à celles produites dans une activité professionnelle de même nature. C'est reconnaître, pour le bénévolat, les effets formateurs d'activités professionnelles admises dans le champ du travail. Le récent Accord National Interprofessionnel du 20 septembre 2003 l'a d'ailleurs réaffirmé.

Mais ce principe de bon sens n'est pas aussi partagé qu'on pourrait le penser. Les réticences proviennent d'abord d'un doute sur le caractère formateur de l'expérience dans les pays d'expression française. Longue tradition académique oblige, l'éducation scolaire est avant tout axée sur l'acquisition de connaissances. Les travaux pratiques ou les stages sont considérés comme supports d'apprentissage permettant l'application d'un savoir transmis et non comme un mode de formation à part entière. Tout se passe comme si les connaissances s'élaboraient indépendamment de l'expérience, permettant pourtant leur application ultérieure. Ce didactisme, issu d'un héritage rationaliste, impose une conception éducative qui ignore le sujet qui apprend et ses pratiques.

Au niveau des représentations sociales, les activités bénévoles ont aussi une image d'amateurisme ou de hobbies. Passe encore de reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle, mais comment pourrait-on faire des apprentissages "sérieux" dans un tel cadre? C'est nier le professionnalisme qui caractérise souvent l'exercice d'une activité bénévole. Il suffit de penser par exemple aux sapeurs-pompiers, à la Croix Rouge Française ou aux responsables d'activités sportives ou de jeunesse. Il existe enfin des obstacles sociaux, dans la mesure où la prise de conscience et la valorisation des compétences acquises dans le cadre du bénévolat peuvent générer des demandes de professionnalisation. Certains dirigeants associatifs craignent que cette démarche fasse aussi perdre aux bénévoles le feu sacré de leur *bene volo*.

Voilà pourquoi nous parlons de " blanchiment des acquis de l'expérience bénévole ". Il ne s'agit pas de fonds douteux, nous voulons déterrer le " trésor qui est caché dedans" pour reprendre le titre d'un rapport de Jacques Delors publié dans le cadre européen du développement de la société cognitive et de la formation tout au long de la vie.

Tout comme les enfants du laboureur de La Fontaine, un travail sur soi est nécessaire pour le trouver, parce que les savoirs, contrairement à ce que pensent parfois les formateurs et les organisateurs, ne sont souvent pas explicites. Cela peut passer par des démarches d'exploration personnalisée comme les bilans de compétences, l'autoanalyse ou l'autoconfrontation avec d'autres professionnels ou un accompagnateur.

Une place à part est à faire au "portefeuille de compétences". "Mieux qu'un CV, un portfolio", tel est le titre du livre de Ginette Robin, l'une des mères porteuses québécoises de cette démarche. Moyen de conserver des preuves, des traces des expériences bénévoles, il a aussi les fonctions de collecte, de conservation et de mémoire active de mise en valeur des acquis. L'idée est que ces traces pourront être produites dans toutes les circonstances de la vie où on pourra avoir besoin d'une reconnaissance professionnelle, sociale ou personnelle (recherche d'emploi, validation des acquis de l'expérience, entrée en formation,...).

De nombreuses expériences réussies ou en cours comme la "valise de talents" (proposée par un Conseil Général pour des ressortissants du RMI), l'action auprès des bénévoles d'ARIA (menée avec l'IRIV et soutenue par l'Action Sociale des Armées), le "carnet de vie du bénévole" (expérimenté par le Comité National Olympique et Sportif français) ou le "classeur des expériences bénévoles" (proposé par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative) témoignent, si besoin était, de la pertinence et de l'intérêt de cette approche originale, dont le slogan pourrait être, en paraphrasant Jacques Aubret, "mieux se reconnaître pour se faire reconnaître".

Comme la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ouverte par la loi de modernisation sociale de janvier 2002, elle constitue une des têtes de pont du projet éducatif de "formation tout au long de la vie" souhaitée par l'Europe. Mais son originalité réside principalement dans sa finalité individuelle. Formaliser et verbaliser les acquis de son expérience sont en effet des voies à part entière de développement des compétences individuelles. On peut espérer que celui qui entre dans ce mode de gestion proactif de ses apprentissages ait des chances d'en sortir "plus grand que lui-même".

les rives sont accessibles sur : <http://www.benevolat.net> ou <http://rivesdeliriv.blogspot.fr/>

contact : iriv.info@noos.fr